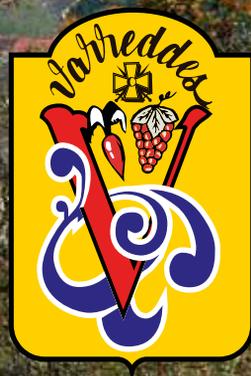


LE RAVETON

LE JOURNAL OFFICIEL DE VARREDES



EDITO//SOMMAIRE

VARREDDOISES, VARREDDOIS, CHERS RAVETONS



En avril, ne te découvre pas d'un fil et en mai fais ce qu'il te plait. La période estivale arrive, en espérant que nous pourrions profiter très largement du soleil d'été.

Après avoir voté le compte administratif de 2021, le conseil municipal a voté le budget prévisionnel dont vous pourrez voir les chiffres dans le compte rendu du Raveton. Vue la situation actuelle, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts communaux pour la troisième année consécutive.

La commune continuera à investir dans un programme pour la requalification, l'extension, l'aménagement des abords et la mise aux normes PMR de la Mairie ; un deuxième programme pour l'extension et l'isolation de la salle polyvalente ; un troisième programme pour la réalisation d'espaces d'activités physiques pour tout âge.

Le financement sera réalisé par des subventions du Département, de la Région, d'un emprunt et d'autofinancement. Nous continuerons à aider les associations dans toutes leurs activités. Vous pouvez retrouver des informations sur ce budget dans le compte rendu du conseil et sur le site internet.

Rendez-vous à tout le week-end du 28-30 mai à l'occasion de la fête communale organisée par le Comité des Fêtes.
Venez nombreux !

Bien à vous
Jean-Pierre MAILLÉ

SOMMAIRE

La Mairie communique	4	Enfance/Jeunesse	15
Actualité & Reportages	7	Notre histoire	17
Associations & Animations	10	Temps libre	22
L'école communique	14	Infos pratiques	25

LA MAIRIE COMMUNIQUE

VARREDES ET SES TROTTOIRS.... A VOUS D'AGIR...

La communauté est en charge de l'entretien des trottoirs mais le désherbage incombe au propriétaire occupant ou au locataire.

A cet effet, un désherbant naturel peut être confectionné en mélangeant 500 grammes de gros sel à 2.5 litres d'eau et 1 litre de vinaigre blanc.

Les déjections canines prolifèrent toujours...
Pour éviter les crottes de chien, diluer un verre d'alcool ménager dans un litre d'eau tiède et pulvériser

Malheureusement aucune astuce n'existe contre le propriétaire du chien irrespectueux sauf le civisme allié au savoir vivre...



BALAYAGE DES RUES

03-04-31 Mai



LA MAIRIE COMMUNIQUE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 16 mars 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : M. MENIL Jean-Pierre, M. MESSANT Francis, Mme DAOUST Michèle, Mme DA ROCHA ARAUJO Joana, M. VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Mme VALET Christine, M. VIGNAL Philippe, M. BALEMBOIS Philippe, Mme CAMUS Valérie, Mme DOS SANTOS Carole, Mme PEYRE PRADIER Marlène, M. DENIS Sébastien, Mme LANTENOIS Estelle, Mme COLIN Océane, M. SAULNIER Ludovic, M. NAVE Bruno, M. EIMECKE Jean-Philip

Pouvoir : M. THERRAULT Georges par M. MENIL Jean-Pierre

Absents : M. GOBERT Sylvain

Secrétaire de séance : Mme COLIN Océane

Ordre du jour :

- 1) Compte administratif et compte de gestion 2021
- 2) Tarif de la redevance d'occupation du domaine public
- 3) Tarif de la cantine scolaire et de l'accueil de loisirs
- 4) Aide à la relance de la construction durable
- 5) Conventions de mise à disposition de locaux communaux aux associations
- 6) Convention de mise à disposition des agents de la police municipale intercommunale
- 7) Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux pour la fourniture de sel de déneigement, peintures, produits de marquage et travaux divers de signalisation horizontale
- 8) Affaires diverses

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1) Compte administratif et compte de gestion 2021

M. le Maire présente le compte administratif 2021 et précise que tous les articles et chapitres du compte administratif ont été détaillés lors de la commission finances du 17 mars 2022 :

Section de fonctionnement - Dépenses

Chap 011 Charges à caractère général : 269 701.73 €

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Chap 012 Charges de personnel, frais assimilés : 445 271.42 €

Chap 014 Atténuation de produits : 988.00 €

Chap 65 Autres charges de gestion courante : 377 991.74 €

Chap 66 Charges financières : 5 327.59 €

Chap 67 Charges exceptionnelles : 812.70 €

Chap 042 Op d'ordre 58 000.00 €

Total des dépenses de fonctionnement : 1 158 093.18 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Chap 70 Produits services , domaine et vente : 143 400.12 €

Chap 73 Impôts et taxes : 820 326.12 €

Chap 74 Dotations, subventions : 268 854.16 €

Chap 75 Autres produits de gestion courante : 32 136.58 €

Chap 76 Produits financiers : 2.40 €

Chap 77 Produits exceptionnels : 63 278.90 €

Excédent reporté : 1 650 553.92 €

Total des recettes de fonctionnement : 2 978 552.20 €

Résultat de fonctionnement : 1 820 459.02 €

Section d'investissement- Dépenses :

Chap 20 Immobilisations incorporelles (sauf opérations) : 11 100.00 €

Chap 21 Immobilisations corporelles (sauf opérations) : 116 558.63 €

Chap 23 Opération d'équipement : 165 311.48 €

Chap 16 Emprunt et cautionnements reçus : 39 794.52 €

Chap 041 Opérations patrimoniales : 8 388.00 €

Restes à réaliser : 54 767.00 €

Total des dépenses d'investissement : 395 919.63 €

Section d'investissement- Recettes :

Chap 001 Excédent reporté : 37 245.54 €

Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves : 104 446.56 €

Chap 13 Subventions d'investissement : 188 066.88 €

Chap 040 Opération d'ordre transfert entre section : 58 000.00 €

Chap 041 Opérations patrimoniales : 8 388.00 €

Restes à réaliser : 77 100.00 €

Total des recettes d'investissement : 132 536.42 €

Résultat d'investissement : 77 769.42 €

RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2021 : 1 898 228.44 €

M. le Maire se retire de la salle avant le vote. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2021 et le compte de gestion du receveur municipal.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

2) Tarif de la redevance d'occupation du domaine public

Les collectivités ont la possibilité de mettre à disposition pour certaines activités leur domaine public et ce, sous forme d'autorisation d'occupation temporaire, et de percevoir une redevance pour cette occupation.

Le conseil municipal, fixe par 16 voix pour et 2 abstentions (Messieurs DENIS Sébastien et EIMECKE Jean-Philip) les redevances d'occupation du domaine public.

3) Tarif de la cantine scolaire et de l'accueil de loisirs

Certains parents ne respectent pas les règles de réservation de la cantine et de l'accueil de loisirs. Pour rappel les parents doivent prévenir de l'absence 48h avant et avant 9h30 pour annuler les prestations cantine et périscolaire.

M. MESSANT propose d'appliquer une tarification supplémentaire à hauteur de 100 % lorsque ces règles ne sont pas respectées et qu'un enfant se présente au centre périscolaire ou à la cantine sans inscription.

Le conseil municipal, décide, par 15 voix pour et 3 abstentions (Messieurs SAULNIER Ludovic, NAVE Bruno et EIMECKE Jean-Philip) d'appliquer cette tarification

4) Aide à la relance de la construction durable

Dans le cadre du plan France Relance, l'Etat a mis en place une aide à la relance de la construction durable, afin de soutenir et relancer la production de logements neufs sur deux ans. Il s'agit d'une aide pour la commune de 1500 € par construction. Le conseil municipal, décide, par 16 voix pour et 2 abstentions (Messieurs SAULNIER Ludovic et NAVE Bruno) de solliciter cette aide avec un objectif de 13 logements.

5) Conventions de mise à disposition de locaux communaux aux associations

La mise à disposition des locaux communaux aux associations doit être formalisée par une convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conventions de mise à disposition de locaux communaux aux associations (salle polyvalente, bibliothèque, stade de football et ses équipements).

6) Convention de mise à disposition des agents de la police municipale intercommunale

Les agents de la police municipale intercommunale sont mis à disposition des communes, ce qui nécessite une convention.

Pour rappel, les agents passent régulièrement sur la commune pour de la surveillance

LA MAIRIE COMMUNIQUE

et ponctuellement sur demande du maire pour faire de la pédagogie à la sortie des écoles, des contrôles de vitesse, ...

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition des agents de la police municipale intercommunale.

7) Groupement de commandes avec le Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux pour la fourniture de sel de déneigement, peinture, produits de marquage et travaux divers de signalisation horizontale

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux propose un groupement de commande pour la fourniture de sel de déneigement, peintures, produits de marquage routier et travaux divers de signalisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande pour le sel de déneigement et le marquage routier.

8) Affaires diverses

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une indemnité de 700 euros aux personnes qui ont effectué le recensement de la population et les remercie pour leur travail.

Trois nouvelles communes demandent à adhérer au SDESM :
Chauconin-Neufmontiers, Souppes-sur-Loing et Nantouillet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de ces trois communes.
Le planning de tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives est mis en place.

Un point est effectué sur les futures travaux : extension de la mairie, création d'un parcours de santé et bien-être et rénovation de la salle polyvalente. Des contacts sont en cours avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour obtenir des subventions.

M. MESSANT Francis fait un rappel sur le civisme à propos des déjections canines présentes sur les trottoirs, des sacs à déchets verts déjà présents dans les rues alors que le ramassage ne commence que le 4 Avril 2022. Il est rappelé qu'il appartient aux riverains de nettoyer les trottoirs au droit de leur propriété.

M. VANDEVOORDE Olivier indique que la taille des arbres avenue Guy Denis a été réalisé. Des protections pour les rotofils afin de limiter les projections lors de leur utilisation ont été achetées. Pour rappel, la commune n'a plus le droit de détruire chimiquement les mauvaises herbes.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Mme DAOUST Michèle explique que l'animation «Vis ton cirque» a rencontré un vif succès auprès des élèves des classes maternelle et élémentaire de Varredes et Marcilly ainsi qu'auprès des parents.

Mme DA ROCHA ARAUJO indique que la chasse aux oeufs aura lieu le 17 Avril 2022. La commission cadre de vie travaille sur l'organisation la fête de la musique le 21 Juin 2022.

Séance levée à 22h43.

ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de :

- LEGINY SINOT Roxane le 30 mars 2022



Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Mme JUANEDA Andrée le 29 mars 2022



Nous avons le plaisir de vous faire part du mariage de :

- DEJOUÉ Sandy /BLÉE Kévin le 8 avril 2022

LA MAIRIE COMMUNIQUE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2021 s'établissent comme suit :

	2021	2020
Résultat de fonctionnement	1 820 459,02 €	1 650 553,92 €
Résultat d'investissement	77 769,42 €	18 043,54 €
Résultat Global de Clôture	1 898 228,44 €	1 668 597,46 €

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	269 701,73 €	
012	Charges Personnel + assimilés	445 271,42 €	
65	Autres charges de gestion	377 991,74 €	
014	Atténuation de produits	988,00 €	
66	Charges financières	5 327,59 €	
67	Charges exceptionnelles	812,70 €	
042	Op d'ordre transfert entre section	58 000,00 €	
002	Excédent reporté		1 650 553,92 €
70	Produits services, Ventes		143 400,12 €
73	Impôts et Taxes		820 326,12 €
74	Dotations, subventions,		268 854,16 €
75	Autres produits de gestion		32 136,58 €
76	Produits financiers		2,40 €
77	Produits exceptionnels		63 278,90 €
	TOTAUX	1 158 093,18 €	2 978 552,20 €

Sous Préfecture de Meaux

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2022
077-217704832-20220412-2022_01_AB-BF

LA MAIRIE COMMUNIQUE

1.1 Recettes de fonctionnement

Les communes perçoivent les impôts « ménages » : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Les taux d'imposition communaux 2021 votés lors de la séance du 13 avril 2021 sont les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 36,54 %
- Taxe foncière non bâtie : 40,25 %

En 2021, la commune a notamment perçu :

- 629 129 € de contributions directes : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ;
- 140 080 € de Dotation Globale de Fonctionnement ;
- 76 590 € de Dotation de Solidarité Rurale ;
- 25 307 € de Dotation Nationale de Péréquation
- 2 199 83 € de Fonds de Compensation de la TVA
- 188 485,77 € d'autres recettes fiscales et assimilées : droits de mutation, compensations fiscales ;
- 263 658,78 € d'autres recettes (remboursement de charges, subventions de fonctionnement, revenus des immeubles, produits exceptionnels, concessions cimetières, occupation domaine public ...).

Le report excédentaire de l'exercice précédent est de 1 650 553,92 €.

1.2 Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 269 701,73 € de charges à caractère général : prestations de services, études, fluides, entretien et réparations, assurances, fournitures, vérification-maintenance, ... ;
- 445 271,42 € de masse salariale ;
- 377 991,74 € de subventions aux associations, indemnités maire adjoints, subvention CCAS, participations aux organismes... ;
- 812,70 € de charges exceptionnelles ;
- 5 327,59 € de charges financières ;
- 988,00 € d'atténuations de produits ;
- 58 000,00 € d'opération d'ordre transfert entre section

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	Restes à réaliser	54 767,00 €	77 100,00 €
001	Excédent reporté		37 245,54 €
10	Dotations Fonds divers réserves		104 446,56 €
13	Subventions d'investissement		188 066,88 €
16	Emprunt et cautionnements reçus	39 794,52 €	
20	Immobilisations incorporelles	11 100,00 €	
21	Immobilisations corporelles	115 558,63 €	
23	Opérations d'acquisitions	165 311,48 €	442 07 €

Sous Préfecture de Meaux
Département de Seine-et-Marne
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2022
077-217704832-20220412-2022_01_AB-BF

LA MAIRIE COMMUNIQUE

040	Op d'ordre transfert entre section		58 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	8 388,00 €	8 388,00 €
	TOTAUX	395 919,63 €	473 689,05 €

2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 810 919,94 € et sont constituées :

- des reports et excédents de l'exercice précédent : 37 245,54 € ;
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2019 : 87 578,02 € ;
- des taxes d'urbanisme : 16 868,54 € ;
- des subventions pour la construction de l'accueil périscolaire et l'installation de la vidéoprotection : 135 233,45 €

2.2 Dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 39 794,52 € en 2021.

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

Désignation	Mandaté en 2021
Honoraires pour la révision du P.L.U.	11 100,00 €
Achat de terrains Chemin du Coterêt	5 860,00 €
Création de cavurnes	47 955,00 €
Achat de barrières fixes	3 995,94 €
Extension éclairage public	29 288,61 €
Achat d'arceaux et jardinières	4 808,40 €
Achat ordinateur et imprimante	1 958,00 €
Achat mobilier pour le centre de loisirs	6 899,08 €
Achat drapeau	328,80 €
Achat aspirateur centre de loisirs	200,00 €

2.3 Emprunts

OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2020	Annuités pour l'exercice 2021
Contrat rural	8 688,40 €	8 688,40 €
Travaux église	10 132,89 €	10 132,89 €
Construction de l'accueil périscolaire	17 412,00 €	26 300,87 €



ACTUALITÉS & REPORTAGES

LA CHASSE AUX ŒUFS

Les petits et grands Varreddois ont pu profiter de ce Dimanche 17 Avril ensoleillé pour faire la chasse aux œufs dans notre commune. Après avoir fait un dessin ou répondu à un quizz, ils ont pu découvrir où étaient cachés les œufs dans le parc de la salle polyvalente et dans le jardin du centre de loisirs.

Ce fût un réel plaisir de les retrouver après deux ans où la crise sanitaire nous à empêcher d'organiser cet évènement !

La commission Cadre de Vie



ACTUALITÉS & REPORTAGES

FÊTE DE LA MUSIQUE 2022

Venez fêter avec nous le Mardi 21 Juin la fête de la musique dans notre commune.

Les animations musicales débuteront à 19h.

Restauration sur place.

Nous partagerons avec vous en cette occasion un verre de l'Amitié.

L'équipe municipale.



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

RK DANSE 20
Vareilles
PRÉSENTE

18 €
à partir de 12 ans
14 € de 4 à 11 ans
5€ de 0-3 ans

15 mai 2022

Dansemania

17H00
THÉÂTRE LUXEMBOURG
MEAUX

CHORÉGRAPHIE ET
MISE EN SCÈNE
ROSI KLESA

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION : 06 12 73 57 42 . www.rkdanse.com

ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

LE CLUB DE L'AMITIE A FETE SES 45 ANS !

Samedi 26 Mars, les adhérents du Club de l'Amitié sont venus nombreux à la salle polyvalente afin d'assister à leur 45ème Assemblée Générale en présence de M. Jean-Pierre MENIL et de Francis MESSANT.

Monique RIGAUT, Présidente, après un mot d'accueil et avoir remercié les élus d'être parmi eux, fait un tour d'horizon sur les grandes lignes des années 2020 et 2021 qui ont été difficiles pour tous ainsi qu'un rappel sur les quelques sorties et voyage qui ont pu avoir lieu. Les rapports d'activités et financier sont approuvés à l'unanimité.

Après le vote de l'Assemblée, le nouveau bureau est élu par l'ensemble de l'assistance et se compose comme suit :

Présidente : RIGAUT Monique
Secrétaire : LUBIN-BOIS Marie-Christine
Trésorière: VAILLANT Evelyne

Autres membres du Bureau : BOIS Alain, BONNARD Martine, BOUCHER Claudine, BOUCHER Jean-Louis, DOS SANTOS Carole, RAYMOND Hubert.

Monsieur le Maire et l'Adjoint responsable des associations clôturent cette assemblée par quelques mots sur le monde associatif, sur l'évolution du Club de l'Amitié, et encouragent les responsables à continuer leur action.

La Présidente fait une rétrospective du Club depuis sa création le 17 Janvier 1977, rappelant les différents présidents qui se sont succédés et qui ont participé en 45 ans à la continuité de son existence.

Pendant le très bon repas préparé par Mr Castaing du « Château Marysien » les convives ont pu apprécier l'excellente prestation de la troupe « SKYDANCE » qui a évolué tout au cours de cette après-midi qui s'est terminée dans la gaieté et la bonne humeur sur quelques pas de danse au son de l'accordéon.

Pour tout renseignement et si vous désirez vous joindre aux adhérents
06 84 36 50 65 Monique RIGAUT

ASSOCIATIONS & ANIMATIONS



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS



Comité des fêtes
de
VARREDES

*Du 26 mai au
30 mai 2022*

Fête Foraine

Manèges

*Pêche aux
canards*

Stand de tir

□□□□



Samedi 28 mai

***Retraite aux Flambeaux et Défilé
Costumé – Thème : Les Tropiques !!***

Dimanche 29 mai

Pique-Nique ouvert à tout le monde !!

***Parcours à énigmes et
Tournoi de Baby-Foot Humain !***

***Pour s'amuser tous ensemble !!!
Et un lâcher de Ballons !!***



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

STAGE MULTISPORTS 2022
De 10 à 15 ans

100% PLAISIR

100 % SOUVENIRS

06 28 74 48 22
association.fairplay2022@gmail.com
https://www.fairplay2022.com/ association.fairplay2022
association-fairplay.com

Organisé par
FAIR-PLAY

<p>DATES 2022</p> <p>Semaine 1 : du dimanche 10 au samedi 16 juillet</p> <p>Semaine 2 : du dimanche 17 au samedi 23 juillet</p>	<p>TARIFS 2022</p> <p>Pension complète 270€</p> <p>Demi pension 170€</p> <p>Forfait week-end OFFERT</p> <p>-10% pour les anciens stagiaires</p> <p>-10% à partir du 2^e enfant</p> <p>-10% sur le 2^e semaine</p> <p>Aides CAF et séjours vacances acceptés</p>	<p>HEBERGEMENT</p> <p>Au camping LE VILLAGE PARISIENNE à Verrières</p> <p>Idealement situé pour accéder à toutes les activités du stage.</p> <p>En multi-rooms.</p> <p>Accès à la piscine et ses toboggans, et à plein d'autres activités (pêche, pétanque, mini-golf...)</p> <p>Educateurs et animateurs diplômés et dotés d'une forte expérience</p>
<p>LES ACTIVITES</p> <p>CANOE PARKOUR ESCALADE TIR A L'ARC JEUX AQUATIQUES CHASSE AU TRESOR</p> <p>...</p>	<p>AVANTAGES</p> <p>Possibilité de récupérer ou déposer les standards à la gare de Marne la Vallée, ou à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle (supplément 10€).</p> <p>*pour ceux qui restent 2 semaines, ou qui arrivent le samedi, ou qui repartent le dimanche.</p>	

ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

Visite du stade de France, canoé, piscine et toboggans, ...

STAGES DE FOOTBALL 2022

**CONTACTS et
INSCRIPTIONS**

 06 22 74 43 28

 association.fairplay2022@gmail.com

 <https://www.facebook.com/association.fairplay2022>

 association-fair-play.com



De 20
à
26 ans

100% PLAISIR

100 % PROGRES

100 % SOUVENIRS

Organisé par



DATES 2022

Semaine 1 : du dimanche 10
au samedi 16 juillet

Semaine 2 : du dimanche 17
au samedi 23 juillet

LES BONUS

(compris dans les tarifs)

**BALADE EN CANOÉ
VISITE DU STADE DE
FRANCE**



TARIFS 2022

Pension complète **270€**
Demi pension **170€**
Forfait week-end **OFFERT**

-10% pour les anciens stagiaires

-10% à partir du 2^e enfant

-10% sur le 2^e semaine

Aides CAF et séjours vacances acceptés



Possibilité de récupérer ou déposer
les standards à la gare de Marne la
Vallée, ou à l'aéroport de Roissy
Charles de Gaulle (supplément 10€).

*pour ceux qui restent 2 semaines, ou
qui arrivent le samedi, ou qui
repartent le dimanche.



HEBERGEMENT

Au camping LE VILLAGE
PARISIENNE à Verrières

Idéalement situé pour accéder à
toutes les activités du stage.

En multi-home.

Accès à la piscine et ses toboggans,
et à plein d'autres activités (pé-
nning, pétanque, mini-golf,...)

Entraîneurs et animateurs diplômés
et dotés d'une forte expérience



L'ÉCOLE COMMUNIQUE

PROJET CIRQUE

Le vendredi 18 mars à 19h30 puis le samedi 19 avril à 10h30, le public s'est installé, les lumières ont inondé la piste et les artistes se sont lancés !

Les numéros se sont enchaînés sous les applaudissements des familles.

Des enfants ou des parents, il était difficile de savoir qui avait le plus d'étoiles dans les yeux ! Ces deux semaines de découvertes et d'entraînement ainsi que la représentation de clôture laisseront de merveilleux souvenirs aux élèves qui se joignent à nous pour remercier la compagnie « Vis ton cirque » pour son accompagnement et sa bienveillance.

Ce projet a pu se réaliser grâce aux subventions de différents bienfaiteurs que nous tenions à saluer chaleureusement :

- le Syndicat intercommunale des écoles de Varreddes et Marcilly
- l'Office Notarial Jean-Christophe Roeltgen-Gérald Kaelin
- l'Amicale des écoles
- le garage Lenotte
- Lysécurité
- le Cadran Solaire
- CTS Transports
- l'entreprise Oudart
- DRM Démolition

Mais également ceux qui ont offert des lots pour la tombola :

- la Ferm'Meaux Pâtes
- le Parc des félins
- la Boulangerie Blot
- Sealife
- le Club de football de Trilport
- Leroy Merlin
- le Musée de la Grande Guerre
- les parents
- les zoos de Beauval et Attily

Ainsi que le magasin Leclerc de Meaux pour sa collaboration et les familles pour leur investissement dans le financement de ce grand projet.

Enfin, nous félicitons nos élèves qui ont fait preuve de persévérance et de patience et nous ont fait vivre des moments magiques sur la piste aux étoiles!

L'équipe enseignante des écoles de Varreddes et Marcilly.



L'ÉCOLE COMMUNIQUE



ENFANCE // JEUNESSE



**Centre de loisirs
Ruelle Jean Pietre
77910 Varredes**

 : 01.60.23.69.90

@ : varredes.centreloisirs@orange-business.fr



INFORMATION CENTRE DE LOISIRS

Les inscriptions au centre de loisirs pour cet été s'ouvrent le 30 Mars 2022 et se clôturent le 30 Mai 2022.

Le centre de Loisirs est fermé du 8 au 28 août 2022.

Les inscriptions se font via le portail famille.

Après la clôture des inscriptions les enfants seront sur liste d'attente, la Mairie informera les parents pour la validation.

ENFANCE//JEUNESSE

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE LOISIRS

Le mercredi 6 avril, les enfants du centre de loisirs ont effectué des plantations, accompagnés du personnel communal. Ils ont ainsi semé des œillets d'Inde, de l'Alysse, des belles de jour, des juliennes de Mahon et bien d'autres.

Cette première étape consistait à semer les graines dans les jardinières. La prochaine sera de dépoter les fleurs pour les mettre dans les différents massifs de la commune.

Les enfants du centre de loisirs et toute l'équipe d'animation remercient vivement l'équipe municipale et les agents communaux pour la mise en œuvre de cette action.



NOTRE HISTOIRE

LA POSTE A VARREDDES.

Vous le savez peut-être, je suis philatéliste. Je collectionne les timbres depuis mon enfance, puis, adulte, j'ai adhéré à l'Association Amicale Philatélique de Meaux, maintenant dissoute. Lors de visites d'expositions, j'ai découvert comment faire de la philatélie "autrement" en collectionnant plus particulièrement certains thèmes ou en étudiant l'histoire postale de villes ou de villages. C'est ainsi que je me suis intéressé à l'histoire de la Poste à Varreddes, notre village. Actuellement, je suis le vice-président de l'Association Philatélique de Trilport et Environs.

1. La Poste aux Chevaux :

C'est sous Louis XI, en 1476, qu'apparaissent les premiers relais de poste. Le "Service des Chevaucheurs du Roi" permettait le transport du courrier, uniquement royal au départ, et permettait d'informer rapidement le monarque des faits marquants ayant lieu dans le royaume, notamment les faits d'armes. En 1477, il est informé en quelques heures de la défaite et de la mort de Charles le Téméraire lors de la bataille de Nancy...

Jusqu'au début du 16^{ème} siècle, le service est cantonné au Val de Loire. Puis Henri IV autorise le port des courriers privés. La Poste, dont le centre français est Paris, se développe grâce aux chevaux qui gardent le galop et permettent de parcourir de longues distances entre deux relais. C'est le roi qui a le privilège de créer ces relais et d'y nommer les maîtres de poste, les seuls à pouvoir louer des chevaux pour aller au galop. Seules aussi, les personnes riches peuvent se permettre de louer des chevaux de poste. De plus, jusqu'au milieu du 18^{ème} siècle, il n'y a que quatre villes desservies au départ de Paris : Strasbourg, Lyon, Toulouse et Bordeaux.

Au début du 18^{ème} siècle, Louvois, ministre de Louis XIV, détermine les grandes routes postales. Sept traversent la future Seine-et-Marne, mais aucune ne passe par Varreddes.



Les routes de poste en France. Carte de Nicolas Sanson en 1662. Meaux est sur la route de poste de Strasbourg, mais Varreddes n'est pas sur une route de poste. Source : Wikipédia.

NOTRE HISTOIRE

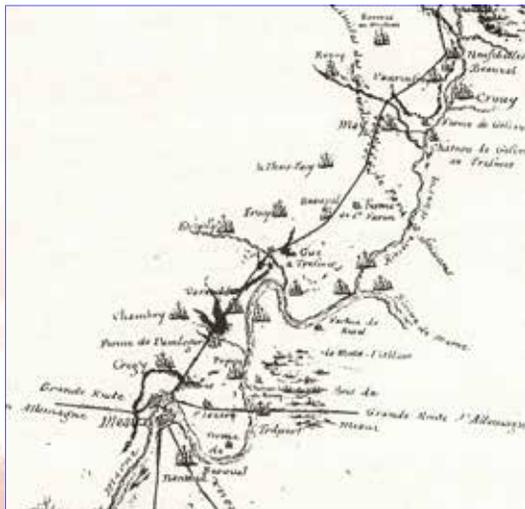


La borne milliaire n° 25 dans la côte de Varreddes. Dans le cercle évidé était gravée une fleur de lys qui a "disparu" pendant la Révolution.

quarts enterrée, à l'angle de la rue Victor Claret et de la rue de la Vallée. C'est à partir de cette époque que Varreddes est traversée par des équipages de la Poste aux Chevaux. Cependant, il n'est pas établi de relais de poste dans notre village, les chevaux ayant été changés à Meaux, ils poursuivent jusqu'à May-en-Multien où il existe un bureau de poste créé le 1^{er} juillet 1766 et un relais. En effet, à l'origine la distance entre deux relais était de 7 lieues, soit environ 28 km. Elle fut ensuite raccourcie à 4 lieues (ou 2 "postes"), soit 16 km. Cela correspond au parcours Meaux - May-en-Multien.

En 1719, Louis XV fait établir l'Administration des Postes et Messageries royales. Il crée le réseau de routes royales, à partir des routes déjà existantes et en traçant de nouveaux itinéraires. Le "Chemin" de Fontainebleau - Melun - Meaux - Soissons devient royal. A Varreddes, la route existait déjà mais elle fut rénovée ; le pavage date vraisemblablement de cette époque. Toutes les mille toises (une demi-lieue), des bornes milliaires (ou royales) jalonnent la route. Elles sont disposées sur le côté gauche de la route quand on tourne le dos à Paris, tenant compte de la position du postillon qui chevauchait le cheval situé à gauche de l'attelage. Elles indiquaient la distance à parcourir pour le Service des Postes. A Varreddes, la borne 25 se trouve au bord de la route à droite entre le grand virage et le haut de la côte en direction de Meaux, la borne 26, aux

t r o i s



Le tracé du chemin de Fontainebleau à Soissons : extrait de Meaux à May-en-Multien. Carte de Voglie (1750/51).

NOTRE HISTOIRE



La malle-poste ou "turgotine" était tirée par 4 ou 6 chevaux et pouvait transporter jusqu'à 6 personnes. Une corbeille en osier posée à l'arrière permettait de transporter les bagages et les dépêches (le courrier).

les Messageries nationales furent réorganisées en trois sections, par la loi du 16 thermidor An III (3 août 1795) :

- la Poste aux Chevaux et les relais,
- la Poste aux Lettres,
- les Messageries nationales.

Il était temps, depuis le 4 août 1789, l'abolition des privilèges avait fortement diminué les revenus des Maîtres de Poste. Ceux-ci étaient de plus confrontés au manque de chevaux et de fourrage et les relais étaient très délabrés, voire abandonnés. Le Directoire réquisitionna même des citoyens pour rétablir certains relais et fixa de nouveaux tarifs afin de rendre l'activité viable. Ces dispositions furent ensuite appliquées jusqu'en 1848, sous Louis-Philippe. Un état des relais en service datant de cette année-là fait apparaître qu'il n'y a toujours pas de relais de Poste aux Chevaux à Varredes, même si la distance entre deux relais a été réduite à une "poste", soit 8 km sur certains axes.

Après un long déclin dû à la montée en puissance du Chemin de Fer, tant pour le transport des personnes que pour l'acheminement du courrier et des messageries, la Poste aux Chevaux sera définitivement supprimée en 1873. Sauf découverte de documents l'attestant, il n'aurait donc jamais existé de relais de Poste aux Chevaux à Varredes.

Louis XVI nomma "le Sieur Turgot" surintendant des Postes en 1775. Celui-ci rassembla deux organismes distincts : les postes qui avaient des chevaux avec leurs courriers-porteurs (sorte de messagers) et les messageries qui avaient des voitures mais pas de relais. On attela donc les chevaux de poste aux voitures et on mit en service des véhicules plus perfectionnés que les carrosses : les "turgotines".

À la Révolution, les Messageries royales deviennent nationales en 1791, puis impériales en 1804. C'est sous le Directoire que



L'Auberge du Cheval Blanc était certainement un simple relais de chevaux "privé".

NOTRE HISTOIRE

La Poste aux Lettres :

A Meaux, la Poste aux Lettres existe depuis le 17^{ème} siècle. C'était une nécessité économique et sociologique, tant pour les notables de la ville que pour l'Evêché. On l'a vu, il y a aussi une poste à May-en-Multien car le duc avait château à Gesvres. En revanche, il n'y en avait pas à Varreddes. Qu'à cela ne tienne, pour envoyer ou recevoir une lettre, il suffisait d'aller à Meaux. Il n'y avait pas de facteur, donc les lettres restaient au bureau jusqu'à ce que le destinataire passe les chercher et payer le port. En effet, la plupart des lettres voyageaient "en Port Dû". Ainsi le voulait le bon ton et la politesse envers ses correspondants ; on se méfiait aussi de la Poste et on estimait qu'un service ne devait être payé qu'après avoir été rendu. Cependant, certaines lettres étaient expédiées "en Port Payé" parce qu'adressées à des personnages ou entités officielles (fonctionnaires, maires, notaires...).

La loi des 3-10 juin 1829 établit enfin, à partir du 1^{er}

avril 1830, un service des postes régulier dans les 35 580 communes de France :

"Art. 1^{er} : A partir du 1^{er} avril 1830, l'administration des postes fera transporter, distribuer à domicile et recueillir de 2 jours l'un au moins dans les communes où il n'existe pas d'établissement de poste, les correspondances administratives et particulières [...]."

Un facteur venant de Meaux distribua alors le courrier à Varreddes. Il relevait aussi le courrier jeté à la boîte aux lettres implantée à cet effet dans notre village.



Lettre du 29/09/1824. Elle est partie de Meaux en Port Dû car il y a une griffe "73 MEAUX" pour Nogent-sur-Vernisson. Elle a été taxée à 4 décimes à l'arrivée (taxe façon manuscrite 4 apposée en bleu). Seule l'entête manuscrite à l'intérieur de la lettre "Varreddes, le..." permet de savoir qu'elle a été écrite par un Varreddois.



Lettre du 25/10/1844 de Varreddes pour Lizy-sur-Ourcq.

NOTRE HISTOIRE

Mais comment sait-on avec certitude que cette lettre a été postée à Varreddes ? Déchiffrons les marques postales apposées au verso de cette lettre :

- Il y a un timbre à date de Meaux (le "cachet" est un terme impropre) et surtout une lettre-timbre de boîte rurale L dans un cercle. Cette lettre-timbre était fixée dans la boîte aux lettres et le facteur avait l'obligation de l'encreur et d'apposer cette marque sur chaque lettre que contenait la boîte et sur son "PAR" (document journalier qui prouvait son passage à chaque boîte). On sait que L est la boîte de Varreddes en 1844 en retrouvant plusieurs lettres de la même époque avec la formule "Varreddes, le ..." ou en ayant la chance de retrouver un "PAR".

- Plus accessoirement, il y a 1^D dans un cercle rouge. C'est "le décime rural", une taxe supplémentaire frappée dans ce cas en rouge car au départ d'une boîte rurale et le chiffre taxe 2 en noir qui correspond au tarif de la lettre de bureau à bureau de poste. Il en coûtait donc 3 décimes, soit 0,30 Francs pour recevoir une lettre de Varreddes à Lizy-sur Ourcq, ce qui, à l'époque, était considérable. En effet, un manouvrier en 1830 ne gagnait qu'une trentaine de Francs par mois...

Je n'ai pas retrouvé d'écrit désignant l'implantation de la première boîte aux lettres de Varreddes. Je suppose qu'elle se trouvait à proximité de la mairie de l'époque, comme dans la plupart des villages dépourvus de poste.



Actuellement, il y a toujours une lettre-timbre fixée dans les boîtes aux lettres de la poste mais elle n'est plus utilisée.



Lettre du 01/10/1849 de Varreddes pour Crouy-sur-Ourcq en port dû. Timbre dateur "a" + griffe cursive simple "73 Vareddes" + taxe 2 décimes.

"Par décision du 7 août 1846, une distribution relevant de Lizy-sur-Ourcq était créée et Madame Thurin était nommée le 28 novembre au traitement de 150 Francs et 100 Francs était de plus attribués pour distribution des lettres à domicile. Un service pour le transport des dépêches depuis Meaux était adjugé le 4 décembre à Lebel pour 399 Francs."

Extrait de "La Poste Aux Lettres en Seine-et-Marne - 1^o partie - Des origines à 1849" de Raymond Thouvenin.

NOTRE HISTOIRE

Varredes a enfin son bureau de poste. Certes, c'est un bureau de distribution, donc un bureau secondaire, et il dépend de la recette de Lizy-sur-Ourcq, mais il rendra tous les services postaux courants à notre village :

- La levée et la distribution du courrier. L'apposition de la cursive au départ.

- L'apposition du timbre à date au recto d'une lettre au départ et au verso d'une lettre à l'arrivée.

- La taxation et l'affranchissement du courrier : lettres simples, courriers recommandés, lettres chargées (on avait le droit à l'époque d'envoyer de l'argent et des valeurs à condition d'en déclarer le montant).

- A partir du 1^{er} janvier 1849 (date d'émission des premiers timbres français), l'annulation du timbre-poste, taxation des affranchissements insuffisants.

Madame Thurin, la Distributrice, était secondée par un facteur. S'il n'avait eu à distribuer les lettres qu'à Varredes, sa journée de travail aurait été très courte car, à cette époque, le village n'était pas si étendu et, surtout, très peu de personnes recevaient du courrier. Il en est de même pour relever la boîte aux lettres. Il distribuait et relevait aussi le courrier dans les villages d'Etrépilly (A), Barcy (B), Marcilly (C), Puisieux (D), Fontaine-les-Nonnes (E) et Chambry (F). Il faisait le circuit à pied, dans ce sens un jour et dans l'autre sens le lendemain, afin que les destinataires des derniers villages ne soient pas toujours "servis" en dernier, donc très tard. Le trajet correspond à environ 28 km, soit 7 lieues. Il ne sera changé

que lorsque certains de ces villages auront leur propre bureau de poste.

Au cours de sa tournée, il arrivait que des habitants confient leur courrier directement au facteur. Dans ce cas, le facteur apposait la lettre-timbre (OR) au moyen d'un petit tampon portatif surnommé "la nénette".

Fin de la 1^{ère} partie. Jean-Marc MOREAU.



Lettre du 09/04/1854 de Barcy pour Paris en port dû. Lettre-timbre B de Barcy + Timbre à date Type 22 de Vareddes + taxe au tampon 25 centimes.



Lettre du 02/06/1850 confiée au facteur lors de sa tournée. Lettre-timbre OR + cursive simple de Vareddes + dateur "a" + taxe manuscrite 1 décime.

VOTRE TEMPS LIBRE

LES LEGUMES DE MAI ET LEURS BIENFAITS

ASPERGES : anti oxydantes, elles protègent les petits vaisseaux sanguins, favorisent le drainage et l'élimination rénale, contribuent au bien être digestif

AUBERGINES : légume santé et minceur, hypocholestérolémiant, antidiabète, antioxydante, prévention contre le cancer

EPINARDS : ils aident à garder une bonne densité osseuse

CONCOMBRE : en jus à jeun, propriété dépurative, calmant antistress et anxiété

FENOUIL : lutte contre le vieillissement cellulaire, facilite le transit intestinal, lutte contre les ballonnements

BLETTES : riches en fibres alimentaires, idéales pour garder un ventre plat et aident au bon transit intestinal

BETTERAVES : excellent détoxifiant, réduisent le mauvais cholestérol

RADIS : les rouges assurent le bon fonctionnement du système immunitaire et nerveux, du cœur. Ils aident à réduire la fatigue et à prévenir du cancer



VOTRE TEMPS LIBRE

CONFECTIONNER UNE CARTE PORTE BONHEUR



Matériel nécessaire :

- Papier ondulé cartonné
- Bandes de quilling prédécoupées ou à découper soi même
- Stylet spécial quilling ou critérium
- Colle

Réalisation :

Pour les clochettes, prendre une demi-bande à enrouler sur le stylet ou sur la pointe du critérium. Fermer le cercle avec un point de colle et pincer entre les doigts pour former les clochettes.

Préparer les feuilles vertes en les pliant en deux et en modifiant les longueurs pour les plus claires.

Coller des bandes vertes à leur base pour former les tiges et les feuilles.

Sur le carton ondulé, coller le dos des feuilles, les tiges et les clochettes.

Faire un nœud avec une bande de couleur différente pour tenir le bouquet.

: QUICHE AUX : ASPERGES



: Ingrédients :

- 500 g d'asperges vertes
- Un rouleau de pâte brisée
- 3 œufs
- 0.25 litre de crème liquide
- Sel et poivre

: Préparation :

Préchauffer le four à 200 °.

Étaler la pâte dans un moule à tarte et la piquer avec une fourchette.

Laver et retirer la partie dure des asperges. Verser la préparation d'œufs et de crème dans le moule. Déposer délicatement les asperges sur la pâte.

Enfourner pendant 30 minutes.

Servir chaud ou froid.

Bonne dégustation

INFOS PRATIQUES

NUMEROS ET ADRESSES À GARDER

Urgence :

Pompier 18
Police secours 17
Samu 15

Pharmacie de Varredes : 01 64 33 18 02

Taxi Ferreira Philippe : 06 59 33 40 30

Maison Médicale de garde :

SOS médecin
35, rue des Cordeliers
08 25 33 36 15 sur rendez vous
Du lundi au vendredi 20h00 à 00h00
Le samedi 12h00 à 00h00
Le dimanche 8h00 à 00h00

Masseur kinésithérapeute :

Mr Didelot
06 71 82 41 91
Mr Barbeau
06 86 36 00 62 ou
09 67 47 38 50

Infirmiers (res):

Mr Carvalho
Mme Zulian
Mme Jolebiewski
01 60 09 37 51
Permanences au cabinet 46, rue Neuve
les mardis et vendredis 7h30 à 8h30.

Mme Walle Tuffin

Mme Schneider

Mme Laude

Mme Gazeau
01 64 33 72 50

Permanences cabinet 42, rue Victor Clairet
les mardis et jeudis 7h00 à 10h00

Ostéopathe

Mme Braganca
01 60 32 21 01

Pédicure Podologue

Mr Bismuth
06 76 63 54 91

Accueil Social

Maison départementale des solidarités
01 64 36 42 74

Caisse d'assurance Maladie

3646

Urgence sécurité Gaz

0 800 473 333

Urgence Electricité (edf- Enedis)

09 72 67 50 77

Urgence Eau VEOLIA

09 69 36 86 24

Perte ou Vols

Carte : 08 92 70 57 05
Chèque : 08 92 68 32 08

Mairie de Varredes :

01 64 33 18 42

Lundi, Mardi, Jeudi : 16h00 à 18h00

Mercredi : 10h00 à 12h00

Vendredi : 10h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00

Samedi : 9h00 à 12h00

La Poste :

01 60 09 35 13

Heures d'ouverture

Lundi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Mardi : 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30

Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Samedi : 9h00 à 12h00

INFOS PRATIQUES

Déchetteries :

Crégy les Meaux 01 60 25 12 22

Meaux 01 64 33 39 18

Monthyon 01 64 36 12 46

Renseignements 01 60 24 75 75

Extra-ménagers

Collecte des encombrants sur rendez-vous

Demande à faire en mairie,

Relais Petite Enfance centralisateur

01 64 35 07 75

Ecoles

Ecole maternelle « Le Grand Chemin »

01 64 34 58 10

Ecole élémentaire « La Tournoye »

01 64 33 18 97

Ecole élémentaire de Marcilly

01.64.36.63.62

RETROUVEZ Toutes les infos et économie locale sur notre site

WWW.VARREDDES.fr

FACEBOOK :

VARREDDES, NOTRE VILLAGE



Le Raveton information est un journal municipal de la commune de Varreddes. Il est publié par la Commission de l'information composée de : Mme Da Rocha Araujo Joana, Mme Peyre Pradier Marlène, Mme Dos Santos Carole, Mme Camus Valérie, M. Francis Messant, M. Aurélien Cirotte, M. Jean Marc Moreau, M. Jean-Philip Eimecke
Directeur de la publication : Jean-Pierre Menil.

Le journal est imprimé par la Mairie en collaboration avec La communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

